

## Formulaire d'inscription au régime de prélèvement automatique

### Conditions

1. Je reconnais (Nous reconnaissons) que, pour révoquer la présente autorisation, je dois (nous devons) fournir et remettre un avis écrit de révocation à la Société de la Garderie Le Petit Voilier. Je peux (Nous pouvons) annuler la présente autorisation n'importe quand, moyennant un avis écrit.
2. La Société de la Garderie Le Petit Voilier prendra les mesures nécessaires pour assurer des retraits pour un montant fixe à une date fixe et selon un cycle fixe, tel qu'il est indiqué dans le Tableau des paiements préautorisés. Tout changement sera précédé d'un avis écrit au moins 10 jours avant la date d'entrée en vigueur.
3. Je m'engage (nous nous engageons) à informer la Société de la Garderie Le Petit Voilier, par écrit, de tout changement aux renseignements sur le compte fournis dans la présente autorisation avant la date d'échéance du retrait préautorisé qui suit le changement.
4. Je reconnais (nous reconnaissons) que la Banque Royale n'est pas tenue de vérifier que le retrait a été effectué conformément aux détails de l'autorisation, notamment en ce qui concerne le montant et la fréquence des paiements.
5. Je reconnais (nous reconnaissons) que la Banque Royale n'est pas tenue de vérifier l'objet du paiement pour lequel le retrait a été effectué pour la Société la Garderie Le Petit Voilier.
6. Je peux (Nous pouvons) contester un retrait préautorisé dans les circonstances suivantes :
  - i) le retrait préautorisé n'a pas été effectué conformément à la présente autorisation;
  - ii) la présente autorisation a été révoquée;
  - iii) le retrait a été porté au mauvais compte en raison d'une erreur touchant les renseignements sur le compte fournis par la Société la Garderie Le Petit Voilier.

Je reconnais (nous reconnaissons) que, pour être remboursé(s), je dois (nous devons) remplir une déclaration attestant que (i), (ii), ou (iii) a eu lieu et que je dois (nous devons) la présenter à l'institution financière où se trouve mon (notre) compte, dans les 90 jours.

Je reconnais (nous reconnaissons) qu'une demande de remboursement fondée sur le fait que l'autorisation de la Société de la Garderie Le Petit Voilier a été révoquée est une question à régler uniquement entre moi (nous) et la Société de la Garderie Le Petit Voilier lorsqu'un retrait est contesté après 90 jours.

7. Le compte duquel la Société de la Garderie Le Petit Voilier est autorisée à faire des retraits est indiqué ci-après. Un chèque spécimen, le cas échéant, pour ce compte a été marqué << Annulé >> et est annexé à la présente autorisation.

M. Mlle. Mme.	Nom	Prénom
Adresse		
Ville et Province		Téléphone
Institution financière		
Adresse:		
Numéro de compte:		

8. Je garantis (Nous garantissons) que toutes les personnes dont les signatures sont requises pour ce compte ont signé la présente convention.
9. J'autorise (Nous autorisons) par la présente la Société de la Garderie Le Petit Voilier à faire des retraits sur mon (notre) compte auprès de la Banque Royale, pour les fins indiquées ci-dessus.

Signature autorisée : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature autorisée : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Veillez s.v.p. inclure un chèque portant la mention 'annulé' avec ce formulaire.**